

Octobre 2011



Le **crédit** de l'entrepreneur

Négociateur en financements professionnels

Le crédit de l'entrepreneur, spécialiste en négociation de financements professionnels auprès des banques.

www.lecreditdelentrepreneur.com



Le crédit de l'entrepreneur prend en charge toutes les démarches de recherche et de négociation de financements professionnels auprès des banques.

Un expert issu du domaine bancaire accompagne l'entrepreneur dans l'étape déterminante qu'est la recherche du financement pour son projet. Il sécurise le dossier et veille à défendre les intérêts de son client face aux banques.

L'objectif : permettre aux entrepreneurs d'accéder à des conditions préférentielles qu'ils n'auraient pu obtenir seuls, dans un délai aussi court.



Un professionnel de la banque aux côtés des entrepreneurs

Le spécialiste du *Crédit de l'entrepreneur* est issu du milieu bancaire et en maîtrise tous les rouages. Il conseille le porteur de projet, rédige le dossier de demande de financement selon les normes de présentation bancaire et négocie auprès des banques afin d'obtenir des conditions financières optimales.

Une approche globale

La démarche du *Crédit de l'entrepreneur* s'appuie sur une méthodologie rigoureuse et efficace :

- Analyse de faisabilité du projet et validation du plan de financement.
- Rédaction et constitution du dossier de demande de financement.
- Présentation du projet auprès des banques susceptibles de financer le projet.
- Négociation des conditions de financement et de services bancaires.
- Sélection de la meilleure offre selon les attentes de l'entrepreneur.



Gagner du temps

Un interlocuteur unique prend en charge toutes les démarches de recherche et de négociation des financements. Il présente le dossier aux banques et permet ainsi à l'entrepreneur de se consacrer pleinement à son activité.

Antoine ARNOUX, créateur d'entreprise en Poitou-Charentes : « J'ai pris contact auprès du Crédit de l'entrepreneur avant d'aller démarcher les banques. Un diagnostic de mon projet a d'abord été réalisé à l'occasion d'un 1^{er} rendez-vous avec un spécialiste. Après avoir validé mon prévisionnel d'activité et mon plan de financement, il a ensuite rédigé mon dossier de demande prêt au « format bancaire ». Puis il l'a présenté à plusieurs banques et organisé les rencontres. Son intervention m'a fait gagner un temps précieux. Je recommande Le crédit de l'entrepreneur à tous ceux qui veulent créer une entreprise. »



Conseiller et sécuriser

La recherche de financements professionnels est une étape longue et décisive.

Le savoir-faire et l'expertise du *Crédit de l'entrepreneur* favorisent la réalisation des projets des entrepreneurs qui bénéficient de conseils et d'un réel appui face aux banques.

Francis FADE, franchisé *Au Bureau* témoigne : " *J'étais à la recherche d'un partenaire pour effectuer les démarches relatives au financement de mon projet auprès des banques. Mon dossier n'était pas simple : je possède plusieurs sociétés avec de gros encours bancaires. Le crédit de l'entrepreneur a relevé le défi et a su convaincre les banques de financer ce projet à hauteur de 1.270.000 €. Un spécialiste s'est occupé de tout et a su négocier des conditions de financement exceptionnelles. Seul, mon projet n'aurait pas vu le jour. Merci au Crédit de l'entrepreneur !* "

« *Depuis la création du Crédit de l'entrepreneur, nous affichons un taux de réussite de 90 % sur les dossiers qui nous ont été confiés.* » souligne Benjamin RIBANO, le fondateur.



Economiser

L'entrepreneur bénéficie de conditions de financement négociées.

Il réalise des économies sur son prêt (taux, frais de dossier, garanties...) et ses services bancaires (frais de tenue de compte, commissions de mouvement...).

« La différence de taux dépasse parfois 0,60 % entre l'offre initialement obtenue par le porteur de projet à l'occasion de ses premières démarches et l'offre négociée par Le crédit de l'entrepreneur. » constate Benjamin Ribano, fondateur du Crédit de l'entrepreneur.



Des honoraires liés au succès

Les honoraires du *Crédit de l'entrepreneur* dépendent de la nature et de la complexité du projet qui lui est confié.

Ils ne sont dus qu'en cas d'obtention des financements.

Certains dossiers peuvent cependant faire l'objet de frais d'étude et de dossier.



Une jeune société en développement

Créé en Mars 2010, *Le crédit de l'entrepreneur*, basé à Angoulême en Charente, s'est déjà vu confié plus de 7 millions d'euros de financements à négocier, en 18 mois.

A qui ses services s'adressent-ils ?

Le crédit de l'entrepreneur intervient auprès des commerçants, artisans, franchisés, professions libérales, TPE et PME situés en France métropolitaine pour tous leurs besoins de financement liés à la création ou la reprise d'une entreprise, d'un fonds de commerce, au développement d'une entreprise existante, l'acquisition d'un bien immobilier (*Le crédit de l'entrepreneur* n'intervient pas sur les financements de la trésorerie).

En toute indépendance

Le crédit de l'entrepreneur n'a d'exclusivité avec aucune banque en particulier afin de garantir à ses clients une totale objectivité et l'assurance d'obtenir la « vraie » meilleure offre.

« *Le crédit de l'entrepreneur* compte plusieurs banques parmi ses partenaires. Néanmoins, nous revendiquons une spécificité garante de notre indépendance : celle de nous réserver le droit de consulter toutes les banques pour trouver les meilleures conditions du marché » souligne Benjamin RIBANO, le fondateur du *Crédit de l'entrepreneur*.





10 années d'expérience dans le domaine bancaire

Benjamin RIBANO, 32 ans, est diplômé en Finance - Banque - Assurance (Licence – spécialisation : professionnels), en Techniques de commercialisation et en sciences de l'ingénieur.

Se définissant comme un homme de terrain, il débute sa carrière bancaire au sein d'un groupe mutualiste où il occupe successivement les postes de prospecteur et de chargé d'affaires professionnels. Après 8 années, il rejoint un autre groupe du même secteur d'activité, toujours dans le conseil et le financement aux professionnels.

Animé de l'envie d'entreprendre, il fonde *Le crédit de l'entrepreneur* en Mars 2010.



Le crédit de l'entrepreneur

Siège social,

P. A. Grand Girac

70 rue Jean Doucet

16460 Saint-Michel

05.16.09.30.76

www.lecreditdelentrepreneur.com

Informations et visuels disponibles sur demande

Contact presse

Benjamin RIBANO

Tél. : 05.16.09.30.76

contact@lecreditdelentrepreneur.com

